

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Lors du Conseil Municipal du 27 novembre 2015, une délibération avait été prise pour donner un avis sur le regroupement des Communautés de Communes et proposer de rejoindre la Communauté de Communes de Ventadour.

Il s'avère qu'après entretien entre Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Gorges de la Haute Dordogne (Monsieur Jean VALADE), le fait d'intégrer la Communauté de Communes de Ventadour pourrait avoir certains inconvénients par rapport à notre école, nos routes et les différentes commissions où nous sommes impliqués.

Il est donc procédé à l'annulation de la 2ème partie de la délibération du 27 novembre 2015 et donc au maintien de notre commune dans la nouvelle intercommunalité.

Vote : 8 pour, 1 abstention.

DESHERBANT CHIMIQUE

L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité de ne plus utiliser de désherbant chimique pour l'entretien courant du cimetière et de la voie publique.

Il sera remplacé par un brûleur thermique, déjà acquis.

QUESTIONS DIVERSES

- La périodicité du contrôle sanitaire à la cantine de l'école est maintenue au rythme de un par trimestre par Corrèze Laboratoire.
- Il y a quelque temps un habitant a demandé la réfection d'un puits situé hors de son enclos. Il a engagé les travaux et la commune a reçu une facture correspondant à ces travaux. Après vérification, le puits se trouve sur sa propriété.
L'ensemble du Conseil Municipal choisit de renvoyer cette facture au bon destinataire.
- EAU: Suite à la plainte déposée par Mr le Maire, une première visite a eu lieu entre la municipalité, l'ONEMA, et la gendarmerie. Une nouvelle analyse a révélé que le taux de DIMETHENOMIDE a augmenté, le captage reste donc toujours fermé. Le but de la municipalité en premier lieu est de remettre en fonction un captage fermé qui a été écrasé il y a quelques années par des forestiers et qui bénéficie d'un très bon débit.
Une demande de devis va être effectuée.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 25 mars 2016 à 20 heures 15

